



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 JANVIER 2017**

Numéro

DEL 2017.01.25/007

Le **mercredi 25 janvier 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : TRAVAUX 2

**Objet : RESTRUCTURATION
DU CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL – DEMANDES
DE SUBVENTIONS**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Convocation

Date : 18/01/2017

Affichage : 18/01/2017

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine donne pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard.
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MONIER Bruno donne pouvoir à MUHLACH Catherine.
DAZIN Florian donne pouvoir à GRYZKA Romain.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal**

En exercice : 33

Présents : 26

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles,
KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, MONIER Bruno,
DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Depuis le rachat par la commune des casernes de Colaud et Berwick, les services techniques utilisaient plusieurs bâtiments des casernes pour le stockage du matériel des services des fêtes et de la voirie.

Dans le cadre des démolitions du projet de la ZAC Cœur de ville, ces bâtiments ont tous été évacués à l'automne 2016. Des lieux provisoires de stockage ont été trouvés en attendant des solutions définitives adaptées en termes de sécurité et de pérennité du matériel.

Parallèlement, la commune souhaite regrouper l'ensemble des équipes et des matériels des services techniques sur leur site actuel, renommé « centre technique municipal ».

Ce projet présenterait également l'opportunité d'améliorer les conditions de travail des équipes en créant un vestiaire unique et en rénovant certains ateliers, le magasin et le garage.

Une démarche collaborative associant l'ensemble des agents des services techniques a permis de définir en 2016 les principes du programme de ce projet :

- Démolition du bâtiment des anciens abattoirs, vétuste et inadapté ;
- Construction d'un nouveau bâtiment (stockage du matériel et atelier du service des fêtes, magasin, atelier du service espaces verts) ;
- Construction d'un auvent pour les véhicules stationnés en extérieur afin de faciliter le départ des équipes en hiver ;
- Construction d'un atelier en rez-de-chaussée pour les électriciens afin de réduire les manutentions de matériel ;
- Aménagement d'un vestiaire unique au R+2 du bâtiment des bureaux ;
- Pose d'une porte sectionnelle pour mettre l'aire de lavage hors d'air et permettre son utilisation toute l'année ;
- Rénovation du garage et de l'atelier mécanique ;
- Construction de boxes extérieurs de stockage des matériaux (sel, enrobé à froid, gravette, grave 0/31.5 ;
- Construction des boxes extérieurs de tri et de stockage des déchets.

Ce programme de travaux pourrait se réaliser sur une période de 3 ans environ. Il nécessiterait l'intervention d'un architecte pour la construction du nouveau bâtiment et pourrait faire intervenir les équipes des services techniques pour certaines prestations d'aménagement intérieur.

Concernant la démolition du bâtiment des abattoirs, un diagnostic de repérage avant démolition des matériaux contenant de l'amiante a mis en évidence que la grande majorité des mastics des fenêtres contenaient de l'amiante. Cela entraîne une complexification de la démolition en site occupé et un coût supplémentaire des travaux qui a été pris en compte dans les estimations ci-dessous.

Il est proposé de réaliser en 2017 la mission de maîtrise d'œuvre du nouveau bâtiment, ainsi qu'une première tranche de travaux comportant les interventions suivantes :

- Désamiantage et démolition du bâtiment des anciens abattoirs ;
- Construction du nouveau bâtiment ;
- Aménagement d'un vestiaire unique au R+2 du bâtiment des bureaux.

Estimation :

Le montant de ces travaux est estimé à 880 000 euros hors taxe.

Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 60 000 euros hors taxe.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État - SIPL (40%)	376 000 € HT
Région - FRAT (30%)	282 000 € HT
Département (10%)	94 000 € HT
Autofinancement (20%)	188 000 € HT
Total	940 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (PEYTHIEU Éric)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **31 JAN. 2017**

TRANSMIS LE **31 JAN. 2017**

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.



AR PREFECTURE

005-210500237-20170125-DEL20170125007-DE
Regu le 31/01/2017

Blank lined area for text entry.